

Application de l'article 7 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion déposée par le groupe "MR / Les Engagés / CD&V" relative à la solidarité avec le peuple libanais et en protection des populations civiles

P. KOMPANY :

Ce qui se passe aujourd'hui au Liban doit être dit avec clarté et responsabilité. Depuis plusieurs mois des bombardements massifs menés par Israël, frappent le territoire libanais. Y compris des zones densément peuplées, avec un coût humain dramatique et des destructions d'infrastructures civiles et essentielles. Cela soulève des questions, quant au respect du droit international humanitaire. Et il faut le dire sans détours, lorsque des civils, des hôpitaux, ou du personnel médical sont touchés, cela doit être dénoncé et faire l'objet d'enquêtes indépendantes.

Par ailleurs, les tirs de roquette du Hezbollah, et de drones visant des zones civiles en Israël, sont inacceptables et également contraires au droit international. Cela, fragilise un pays déjà profondément éprouvé. Face à cela, notre rôle doit être de tenir une ligne de principes ferme, cohérente et choisir le seul camp possible, celui de la protection des populations civiles partout et sans exception.

Cette motion s'inscrit dans cette exigence. Elle appelle à une désescalade immédiate au respect du droit international pour toutes les parties et au soutien des efforts diplomatiques, notamment ceux, des Nations-Unies. Elle demande aussi que toute violation grave face l'objet d'enquêtes indépendantes, qu'il s'agisse de l'armée israélienne ou du Hezbollah.

Dans ce contexte, il est important de saluer le travail du Gouvernement fédéral, et en particulier celui du ministre des « Affaires étrangères », Maxime Prévot. La Belgique a pris ses responsabilités, en débloquant une aide humanitaire de plusieurs millions d'euros et en mobilisant les capacités de « BEFAST », pour venir en soutien aux populations civiles. Cette action concrète, rapide et coordonnée montre que notre pays ne se contente pas des déclarations mais agit sur le terrain pour soulager les souffrances, mais cette responsabilité est aussi la nôtre, ici, au niveau local.

À Anderlecht, des citoyens vivent ces événements avec inquiétude. Et tout particulièrement avec beaucoup d'angoisse. Notre rôle est de préserver la cohésion sociale, de refuser d'alimenter les divisions et de créer des espaces de dialogue, parce que, des moments comme celui, la responsabilité politique, c'est aussi de maintenir le lien entre les habitants.

Enfin, cette motion se veut concrète, elle propose que notre Commune exprime sa solidarité en pavoisant le drapeau libanais sur la Maison communale. Un geste symbolique, fort envers les populations civiles. Elle appelle également à coordonner

avec les hôpitaux de notre Commune une aide médicale d'urgence à destination du Liban, parce que la solidarité ne doit pas être uniquement déclarative, elle doit se traduire en actes.

Au fond, cette intervention est un choix clair. Celui d'une conscience alimentée journallement par les faits. Un choix clair, celui de la lucidité, celui du droit et surtout celui de l'humanité.

N. KAMMACHI :

Le Conseil communal est aujourd'hui appelé à se prononcer sur une motion en solidarité avec le peuple libanais, et en faveur de la protection des populations civiles. Personne dans cette assemblée ne peut rester indifférent face à l'ampleur du drame humanitaire en cours au Liban, marqué par des bombardements intensifs, des déplacements massifs de populations et des atteintes graves aux infrastructures civiles essentielles. Mais si cette motion appelle à la solidarité, elle impose aussi une exigence de cohérence et de vérité, on ne peut pas, d'un côté, s'émouvoir des conséquences d'un conflit, et de l'autre éluder les éléments de contexte ou les responsabilités qui ont contribué à son déclenchement et à son aggravation. C'est précisément dans cet esprit que les amendements proposés ont été déposés.

Alors, premièrement, plusieurs amendements visent à corriger et compléter le contexte géopolitique. Il s'agit notamment de rappeler que l'escalade actuelle s'inscrit dans une dynamique régionale plus large, incluant des actions militaires préalables ayant contribué à embraser la région.

Deuxièmement, les amendements visent à actualiser les données et refléter fidèlement la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne le nombre de victimes, l'ampleur de déplacements des populations ainsi que les destructions d'infrastructures civiles.

Troisièmement, plusieurs modifications introduisent une qualification plus claire des violations du droit international et du droit international humanitaire. Il ne s'agit plus uniquement d'affirmer un attachement de principe, mais bien de condamner explicitement les violations constatées.

Quatrièmement, certains amendements visent à renforcer la cohérence politique en soulignant les contradictions existantes dans certaines prises de position au niveau fédéral. La défense du droit international ne peut être à géométrie variable.

Enfin, les amendements renforcent les demandes adressées au Gouvernement fédéral, en appelant à une position plus claire, en soutenant des mécanismes concrets comme des enquêtes indépendantes et en envisageant des leviers diplomatiques plus contraignants, y compris des sanctions ciblées en cas de violation grave.

Au fond, ces amendements ne changent pas l'esprit de la motion, ils en renforcent la portée, la précision et la cohérence. Je l'ai remis en séance et donc j'ai pu en parler avec les différents chefs de groupe, ici, par rapport à ces amendements et je pense que nous avons un accord pour des cosignatures, mais également le soutien de certains partis politiques qui s'exprimeront ici et je tenais en tout cas à les remercier chaleureusement parce que je pense que c'est important aujourd'hui qu'on arrête de se déchirer sur une thématique comme celle-ci. Et c'est avec beaucoup de respect que ces amendements ont été faits pour que nous puissions, le plus largement possible, adhérer à cette motion, je vous remercie.

S. AKREMI :

Depuis le 2 mars 2026, le Liban est le théâtre d'un conflit armé majeur opposant l'armée israélienne et le Hezbollah. Le territoire libanais a intensifié des bombardements, par des tirs de roquettes et de drones de Israël. Actuellement, le ministre de la Santé libanais indique au moins 912 personnes qui ont été tuées. On parle de plus de 2.000 blessés.

Comme nous l'avons fait aussi auparavant pour d'autres causes comme la cause palestinienne, nous avons amendé, premièrement aussi ce texte, où nous demandons au Gouvernement fédéral de condamner fermement, les frappes israéliennes constituant aussi une violation de la souveraineté du Liban, et du droit international aussi.

On demande aussi au Gouvernement fédéral de soutenir pleinement les initiatives des Nations-Unies. Et de renforcer l'aide humanitaire aux populations civiles, en ciblant, en priorité le soutien aux populations déplacées, les soins de santé d'urgences, les abris, les infrastructures de première nécessité et surtout l'accès à l'eau et à l'alimentation et à la protection des enfants.

Nous demandons aussi à la Commune d'Anderlecht de renforcer encore cette cohésion sociale, en organisant des espaces de dialogue entre les communautés, comme on l'avait fait aussi auparavant, et je tiens à saluer notre Échevin des « Relations internationales », Monsieur Lotfi MOSTEFA, mais aussi Monsieur l'Échevin Julien MILQUET, comme il l'avait aussi fait auparavant pour l'état palestinien.

Pendant ce même Conseil, nous avons reçu un projet d'abonnement du groupe « Ecolo - Groen » et le groupe « PS - Vooruit » soutiens pleinement cet amendement et nous demandons aussi le calme et la paix dans le monde entier et surtout actuellement aussi au Liban.

N. KAMMACHI :

Pour moi, c'était important que l'ensemble de ce Conseil communal puisse porter cette motion et donc nous retirons l'amendement 7, des amendements que nous avons déposés, afin que les différents partis qui composent notre Conseil communal se joignent à cette motion.

P. POLANCO :

Le « PTB » s'associe aux préoccupations de cette motion pour le sort des civils libanais, victimes innocentes des bombardements intensifs de la part d'Israël. Nous soutenons pleinement les appels au respect du Droit international humanitaire et à une solution diplomatique durable défendue dans ce texte. Nous soutenons également la demande d'envoi humanitaire et médical.

Le « PTB » condamne Israël pour les crimes de guerre commis pour les nettoyages ethniques en cours dans le sud du pays et pour la volonté explicite déclarée publiquement par le ministre israélien Smotrich, d'annexer plus de 10% du territoire libanais. Le « PTB » soutiendra le texte avec les amendements proposés par « Ecolo - Groen ».

F. CHERFAN

Je veux parler ici, pas seulement comme élu, mais comme Libanais. Ce qui se passe aujourd'hui au Liban, ce ne sont pas des chiffres. Ce sont des familles, ce sont des enfants, ce sont des maisons détruites, ce sont des gens qui, comme vous et moi, voulaient juste vivre et aujourd'hui, ils survivent. Ça me touche personnellement, parce que le Liban, ce n'est pas un dossier politique pour moi, c'est mon pays, c'est mon histoire, ce sont mes racines. Et je vais être très clair, oui, je condamne les bombardements, oui, je condamne toutes les attaques contre les civils. Oui, je condamne toute violation de droit international, mais je refuse d'hypocrisie.

Le Liban est en train de payer le prix des conflits qui le dépassent. Depuis trop longtemps, notre pays est utilisé comme un terrain de guerre. Et ça doit s'arrêter. Le Liban ne doit plus être une base. Le Liban ne doit plus être une cible. Le Liban doit redevenir un pays souverain, libre, indépendant. Libre de toute occupation, libre de toute ingérence. Libre de toutes milices armées. Libre de toute puissance étrangère, parce qu'au final, ce sont toujours les mêmes qui payent : le peuple.

Aujourd'hui, cette motion parle de solidarité. Mais la vraie solidarité, ce n'est pas juste voter un texte, la vraie solidarité, c'est avoir le courage de dire les choses telles qu'elles

sont. On ne peut pas défendre les civils et fermer les yeux quand ils sont bombardés. On ne peut pas parler de paix et accepter que le Liban reste un terrain de confrontation. On ne peut pas vouloir la stabilité sans exiger que le Liban retrouve son indépendance réelle. En tant que Libanais, ce que je veux c'est simple, je veux un Liban où un enfant ne grandit pas avec le bruit des bombes. Je veux un Liban où les gens vivent dignement, pas sous la peur. Je veux un Liban qui appartient aux Libanais, point.

Et ici, à Anderlecht, nous avons une responsabilité, parce qu'il y a des familles ici qui souffrent en silence, qui regardent leur pays brûler à distance. On leur doit du respect. On leur doit de la vérité, on leur doit une position digne. Oui, nous soutenons la protection des civils, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat, nous soutenons l'aide humanitaire, mais surtout, nous appelons à un Liban libre, un Liban souverain, un Liban qui ne sert plus de champ de bataille pour les autres. Parce que le Liban mérite mieux et les Libanais aussi.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Merci pour ce témoignage Monsieur CHERFAN.

M. KHAZRI :

Je soutiens pleinement cette motion en solidarité avec le peuple libanais et surtout pour la protection des civils. Mais j'aimerais vous dire que nous ne devons pas oublier que d'autres peuples ailleurs dans le monde, vivent le même drame dans l'indifférence totale et en toute impunité, il y a des crimes qui sont commis par-ci par-là. C'est pour cela que notre engagement, surtout dans notre commune, doit se faire de manière universelle. Chaque vie humaine mérite la même dignité, la même protection.

Je soutiens tous les intervenants par rapport à ce qu'ils ont dit, concernant ce drame que vit une population qui ne demandait qu'à vivre en paix.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Comment va-t-on faire avec les amendements ? Parce qu'il y en a évidemment un certain nombre. Il y a les amendements qui ont été déposés par le groupe « PS » et puis les amendements, c'est une proposition, est-ce qu'on peut voter d'abord les amendements « PS » et puis les amendements « Ecolos » ? Ou tout en même temps ? Mais bon, au risque de créer de la confusion, je ne sais pas ?

N. KAMMACHI :

Il me semblait que, parmi les amendements que nous avons déposés, il y a des amendements du « PS », donc quelque part, on peut s'accorder sous-amendement, qui ont été déposés entant qu'écologiste, avec des signatures globales.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Tout le paquet des amendements alors ? Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise idée, enfin je vais la soumettre au vote.

N. KAMMACHI :

Les amendements que nous avons déposés. C'est ce vote là qu'il faut réaliser, celui qui a été discuté avec les chefs de groupe.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Donc, le paquet global des amendements, je n'ai pas assisté aux discussions. Vous comprenez que je dois essayer de faire les choses le mieux possible. Pour l'ensemble des amendements, sans distinction. Suite aux vote des tous les amendements simultanément, les résultats sont les suivants :

PS/Vooruit : pour

MR : abstention

Les Engagés : pour

TFA : Pour

PTB : pour

Ecolo/Groen : pour

NVL : onthouding

Suite aux vote de la motion amendée, les résultats sont les suivants :

PS/Vooruit : pour

MR : abstention

Les Engagés : pour

TFA : pour

PTB : pour

Ecolo/Groen : pour

NVL : Onthouding

La proposition de motion est donc validée.